



Commune de Valence-en-brie  
ARRONDISSEMENT de MELUN  
(SEINE-ET-MARNE)

01.64.31.81.35  
BP n°1 - 77830 valence-en-Brie  
contact@valence77830.fr

## Arrêté du Maire n°68/2025

### City Stade

-

### Insalubrité du City Stade

Le maire de Valence-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants,

**CONSIDÉRANT** qu'il importe de prendre les mesures propres à assurer la prévention dudit terrain et la sécurité des utilisateurs du City Stade,

**CONSIDÉRANT** que les conditions minimales de sécurité ne sont plus respectées,

**CONSIDÉRANT** que les équipements sont devenus insalubres,

### ARRETE

**Article 1 :** Le temps de la mise en sécurité, l'utilisation du City Stade du village est interdite pour insalubrité. Cette interdiction s'applique à tout pratiquant libre.

**Article 2 :** Le présent arrêté figurant au registre des arrêtés de la mairie sera affiché aux abords du stade, ainsi que sur le panneau de la Mairie.

**Article 3 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé

- Au responsable du service technique
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Châtelet-en-Brie

Fait à Valence-en-Brie, le 18/07/2025

Le Maire, Pierre RACINE

